

DÉLIBÉRATION N° DL20210088 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;
Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;
Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Régis CADEGROS

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "SPORT DANS LA VILLE"

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

L'association « Sport dans la ville » a sollicité la commune de Saint-Chamond pour proposer un projet de partenariat.

Cette association œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans les quartiers en difficulté, en utilisant les activités sportives pour nouer des liens avec eux.

Afin de poursuivre ces objectifs, elle propose de développer différentes actions :

- La mise en place d'activités sportives, notamment le football et le basket-ball, pour les jeunes de 6 à 25 ans les mercredis et les samedis. Même si la mixité filles/garçons est un objectif du projet, d'autres disciplines telles que le hip-hop seront mises en œuvre pour mobiliser spécifiquement le public féminin,
- L'accompagnement des jeunes à partir de 14 ans dans le cadre des actions « job dans la ville » qui visent la découverte de métiers et l'insertion professionnelle des participants,
- La mise en œuvre de permanences dans des locaux administratifs pour accueillir des jeunes individuellement ou collectivement et travailler avec eux sur leurs projets.
- La visite régulière des familles des jeunes participant aux animations afin de les impliquer dans la réussite de leur enfant,
- L'organisation de camps de vacances pour un certain nombre de jeunes.

L'ensemble de ces actions serait développé en synergie avec les services municipaux, les clubs sportifs, les associations de quartiers et les acteurs économiques de la ville.

L'association financerait elle-même les structures sportives nécessaires aux animations : un terrain de football en synthétique et un terrain de basket-ball qui seraient à construire. Pour ce faire, elle demande une participation de la ville à hauteur de 25 % du budget global. Cet investissement étant de 250 000 €, la contribution de la ville se porterait à 62 500 €.

Les deux nouvelles structures seraient par la suite propriétés de la ville qui les mettrait à la disposition de « Sport dans la ville » sur les créneaux d'animation et du tout public en accès libre, sur le reste du temps.

Le partenariat est proposé pour une durée de cinq années au cours desquelles la ville participerait au coût de fonctionnement du projet à hauteur de 13 %. Le budget global étant estimé à 1,3 millions sur 5 ans, la contribution de la Ville serait de 10.000 € en 2021 puis de 40.000 € par an jusqu'en 2025.

S'agissant de l'implantation des structures sportives, le parc de Fonsala a paru être le lieu le plus adapté, tant du point de vue technique que stratégique, ce site étant dans un Quartier de Veille Active et proche de Saint-Julien, Quartier Politique de la Ville.

Compte tenu de l'intérêt du projet pour la jeunesse saint-chamonaise, de l'expérience de cette association qui a développé ces actions dans de nombreuses collectivités avec des résultats significatifs, et de la prise en charge de la plus grande partie des coûts d'investissement et de fonctionnement par l'association, il est proposé de développer le projet « Sport dans la ville » à Saint-Chamond.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Romain PAPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention d'objectifs, à compter de la date de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2025, avec l'association « Sport dans la ville »,
- **d'approuver** la conclusion de la convention d'occupation du domaine public, à compter de la date de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2031, avec l'association « Sport dans la ville »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions et tout document s'y rapportant,
- **d'autoriser** le versement des subventions à l'attributaire suivant les modalités prévues dans les conventions,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2021, sur les crédits figurant au budget général de la Ville, pour la subvention de fonctionnement : chapitre 67-nature 6745, pour la subvention d'équipement, chapitre 204-nature 20422.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD